

Comité Directeur du 19 février 2021

1 Appel des participants

Présents : Isabelle Jouin, Jean Michel Dutrieux, Jean Christophe Plaisant, Cathelijne Rockall, Yves Regniez, Grégoire Favre Verand, Sophie Raffy, Benjamin Queudeville, Francois Giraud, Jean Francois Boyer, Henri Claude Lambert, Corinne Clérissi, Laure Lawton-Jubert, Sylvie Petitjean, Amandine Rombaut ,Rémi Dhalluin, Yann Le Meliner.

Représentée : Diane Monestié (pouvoir à Jean Michel Dutrieux).

Absent excusé : Benjamin Reydellet

Invités : Jonathan Bernon, Eric Oudry, Eric Charlet, Frédéric Depiesse, Louis Gillet, Laurent Fermaut

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

3 Validation du Procès verbal du Comité Directeur N°1 du 16 janvier 2021

Le Procès verbal du Comité Directeur N°1 du 16 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

4 Mot de la présidente (voir document en annexe)

5 Etat des lieux et rapport d'étape des pôles et commissions (Voir documents en annexe)

- Finances
- Personnel
- Sportif (CSN CNJA)
- Développement
- Marketing communication
- DTN

6 Modifications Règlementaires (voir document en annexe)

Vote Electronique

Question 1

Approuvez vous les modifications au Règlement des compétitions des articles

- Titre II :
 - o Article 1
 - o Article 2.1
 - o Article 2.3.1
 - o Article 2.3.2
- Titre III :
 - o Article 5

- o Article 11
- Titre V :
- o Article 4.1.5 :
- § F)
- § G)
- o Article 4.16
- o Article 5
- Titre VI :
- o Matériel et installations non-conformes
- Annexe I :
- o Nationale I :
- § Moyens Humains

Ce nouveau règlement sera d'application au 19 février 2021.

Nombre de réponses : 15, Oui : 15, Non : 0, abstention : 0

6 Composition et objet des commissions fédérales

Votes électroniques

Question 2

Approuvez vous la composition de la Commission sportive Nationale

Benjamin Quedeville, Président

Marcel Gomez, membre

César Hauet, membre

Jean-Christophe Plaisant, membre

Jean Marc Pocholle, DTN, invité permanent

Est proposé comme membre supplémentaire, Lucien Levier

Nombre de réponses : 15, Oui : 14, Non : 0, abstention : 1

Question 3

Approuvez vous la composition de Commission Nationale des juges et arbitres

Président : Louis GILLET

Membres :

Dominique LEFEVRE

Pierre ROUDIL

Camille SIMONEAU

Grégory MAYA-PEREZ

Ludovic DELACROIX

Laure LAWTON-JUBERT

Jean-Christophe PLAISANT

Alain Renaud, co-président, en charge du management et des désignations

Micheline Courjaud, membre

Nombre de réponses : 15, Oui : 14, Non : 0, abstention : 1

Question 4

Approuvez vous la composition du Comité Stratégique et Financier

Président : Laurent FERMAUT

Membres :

Laurent FERMAUT

François GIRAULT (Elu Fédéral)

Wouter VAN WERSH

Philippe Baudillon

Anne Sophie Renaud

Marie Françoise Potereau

Magalie Justeau

Nombre de réponses : 15, Oui : 13, Non : 0, abstention : 2

Rappel : Commission Financière

L'objet de cette commission est fixé dans le règlement financier.

Le Comité directeur souhaite en élargir la mission . :

La Commission Financière émane du Règlement Financier du 2 avril 2012 et bien qu'elle soit considérée comme importante, elle n'a jamais été réellement constituée. L'article 2 du Règlement Financier fait référence au paragraphe 2.1 à la Loi du 16 juillet 1984 et tous les textes légaux subséquents, notamment son décret d'application N° 2004-22 du 7 janvier 2004 et au paragraphe 2.2 aux textes règlementaires de la F.F.H. : Statuts ; Règlement Intérieur ; Procédures comptables, financières et de gestion. A ce jour aucun de ces derniers documents fédéraux ne traite de la Commission Financière, dans tous les cas, une refonte est nécessaire.

C'est seulement à l'article 8.2 ; Contrôle Interne que la Commission Financière est définie :

Il est dit « Conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur, le Bureau Fédéral doit créer une commission financière », mais à ce stade aucun de ces 2 documents ne traitent du sujet.

Le nombre minimum de membres de la commission financière est, comme pour toutes les commissions nécessaires à la réalisation des missions fédérales, règlementairement fixé à 3.

Les membres sont choisis pour leur compétence en la matière et l'un d'entre eux doit faire partie du Comité Directeur.

Ce Comité est indépendant et peut également demander au Président du Bureau Fédéral la convocation sous 8 jours du Comité Directeur pour raison réelle et légitime.

De ce fait, elle sera dénommée : Comité stratégique et financier

Question 5

Approuvez vous la composition de la Commission Fédérale des terrains et équipements sportifs (CFTES)

- Jean Christophe Plaisant, co-président

- Jean-Michel Dutrieux, co-président

- Jean-Michel Berly, membre

Nombre de réponses : 15, Oui : 15, Non : 0, abstention : 0

Question 6

Approuvez vous la composition de la commission développement

Président : Yves REGNEZ

Co- Présidente : Sophie RAFFY

François BERAUD

Diane MONESTIE

Amandine ROMBAUT

Bertrand Schoumacher

Gabin Lakia

Nicolas Gaillard

Thierry Slembrouck

Mathilde Grunbaum

Geraldine Bonenfant

Sandra Mifsud
Yan Ferriere
Blandine Feutrier
Hugues Puisse
Daniel Choquel
Jean Marie de Tremeuge
Francois Girault

Nombre de réponses : 14, Oui : 14, Non : 0, abstention : 0

Question 7

Approuvez vous la composition de la Chambre de 1e Instance

Président : Jean-François FENAERT

Membres :

Jean-François FENAERT
Hubert MILLOT
Alain TETARD
Stéohane PLATE
Philippe RENAN
Anne-Sophie RENAUD
Simon FROMONT

Nombre de réponses : 14, Oui : 14, Non : 0, abstention : 0

Question 8

Approuvez vous la composition de la Chambre Fédérale d'Appel

Eric VILLAIN, Président

Nicolas ODINET

Christian DELPHIN

Guillaume LANGLE

Jacques HUART

Nombre de réponses : 14, Oui : 13, Non : 0, abstention : 1

Question 9

Approuvez vous la composition de la Commission Hockey santé

François Girault, Président

Helene Desmettre

Clémentine Dufay

François Fromont

Alexis Poyer

Sébastien Lebris

Daniel Choquel

Jonathan Bernon

Nombre de réponses : 14, Oui : 14, Non : 0, abstention : 0

Question 10

Approuvez vous la composition de la Commission Marketing Communication

Présidente : Cathelijne ROCKALL

Membres

Marianne GRUNDEKEN

Nathalie Santoni

Jean Marc Gillet

Rémi Dhalluin

Nombre de réponses : 14, Oui : 13, Non : 0, abstention : 1

Question 11

Approuvez vous la composition de Commission Médicale Fédérale

Président : Frédéric Depiesse

Nombre de réponses : 14, Oui : 14, Non : 0, abstention : 0

Pour rappel sont membres de droit de cette commission :

Le Médecin Fédéral National (MFN)

Le Médecin élu au sein du Comité directeur

Le Médecin des Equipes de France

Le médecin coordonnateur, de la Surveillance Médical Réglementaire (MC-SMR)

Le kinésithérapeute fédéral national (KFN)

Le président du Comité Hockey Santé

Le président de la Commission de Prévention des conduites dopantes

Le président de la Commission Recherche et Performance

Question 12

Approuvez vous la composition du comité d' Ethique et Déontologie

Président : Eric Delemazure

membres :

Muriel Foulard

Dominique Hannover

Alain Tetard

Patrick Chini

Francis Cusnieux

Nombre de réponses : 14, Oui : 13, Non : 0, abstention : 1

7 Tarif des droits de licence

Dans le cadre du plan de relance Post Covid, et pour aider les clubs à fidéliser et augmenter le nombre de licenciés, il a paru opportun de faciliter la prise de licences « loisir » .

Sur la base du Titre 1, article 3.2.2. Droits de licence du Règlement Intérieur de la FFH qui précise :

« Les droits de licence sont dus pour chaque licence délivrée par la F.F.H. Leur montant est fixé chaque année par le Comité Directeur pour chaque type et catégorie de licence.

Les droits de licence sont dus :

- pour les licences « club » par le Groupement affilié
- pour les licences « individuelles » par le licencié.

Les droits de licence sont indépendants des cotisations et droits d'engagement dus par les groupements affiliés. »

Vote électronique

Question 13

Approuvez vous la mesure suivante :

« La FFH ne percevra pas de droits sur les licences loisirs délivrées entre le 1e janvier et le 30 juin 2021.

Cette exonération ne s'applique pas à la part assurances attachée aux licences.

Ces licences seront dénommées licences découverte. »

Nombre de réponses : 14, Oui : 12, Non : 1, abstention : 1

